

Université de Toulouse - Master Informatique, parcours Sciences du Logiciel
Insertion professionnelle des diplômées et des diplômés 2025

16/02/26
J.-P. Arcangeli

Ce document synthétise les réponses à l'enquête de suivi de l'insertion professionnelle (IP) des diplômées et des diplômés du Master SDL en 2025.

Les données utilisées sont celles connues mi-février 2026.

NB : Le terme « insertion professionnelle » est employé ici pour l'ensemble des diplômées et des diplômés. On devrait lui préférer le terme « devenir professionnel ». En effet, lors de l'année universitaire 2024-2025, 24 étudiantes et étudiants étaient en alternance sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (les 5 autres étant stagiaires). On devrait donc considérer ces 24 diplômées et diplômés qui étaient sous contrat de travail durant l'année 2024-2025 comme déjà insérés professionnellement dès le début du M2 ou du M1 selon les cas, donc déjà insérés à l'automne 2024.

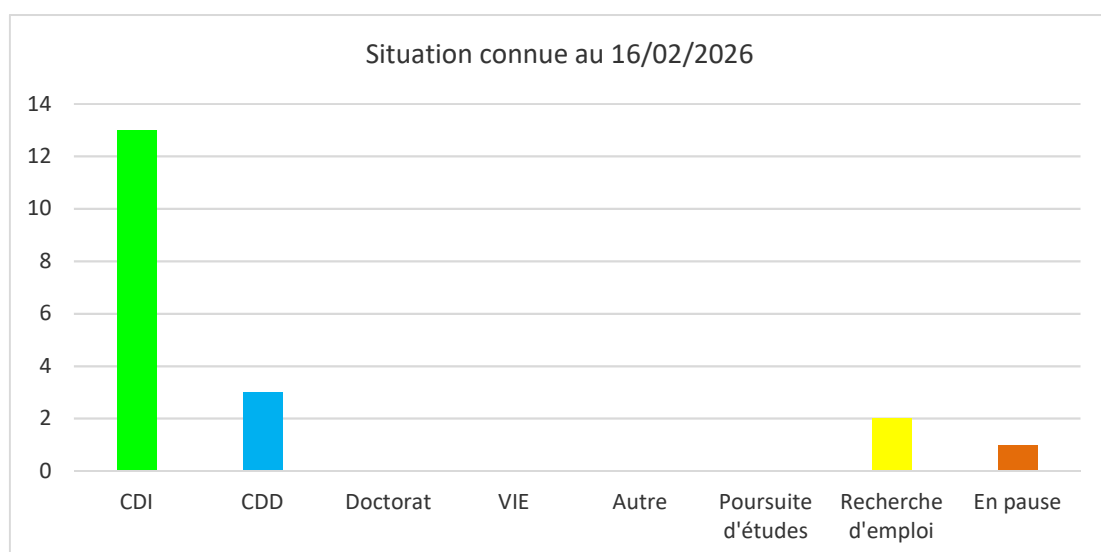
En 2025, il y a eu 29 diplômées et diplômés.

L'enquête a été effectuée par courrier électronique à partir de juillet 2025, avec plusieurs relances jusqu'en janvier 2026.

Parmi les 29 diplômées et diplômés, **19 ont répondu à l'enquête**. La proportion de répondants (66%) est la plus basse de ces dernières années : resp. 83% (2024), 70% (2023), 97% (2022), 68% (2021), 85% (2020), 85% (2019).

1) Types de contrat

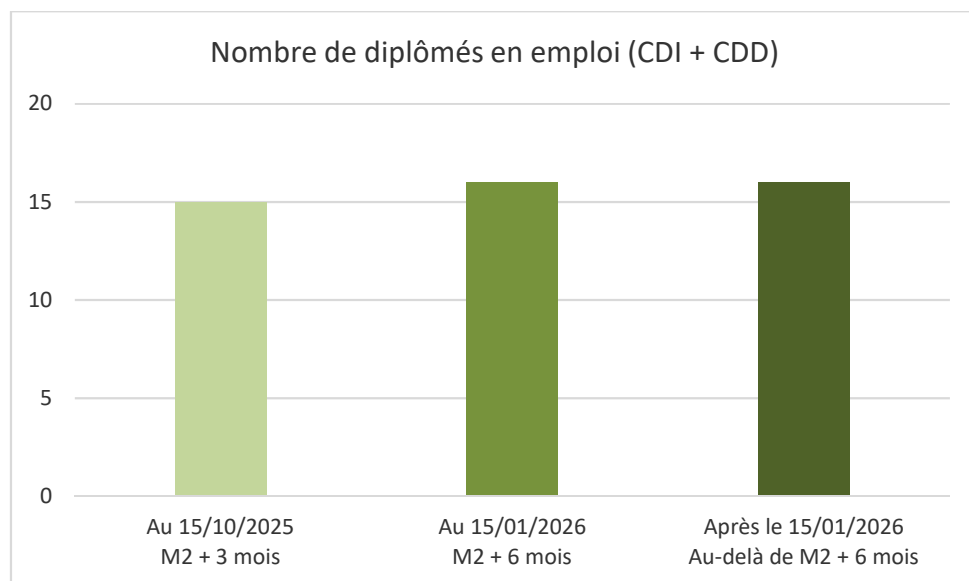
Le graphique ci-dessous donne la répartition en nombre de diplômées et diplômés par type de contrat.



Pour les CDI en France, les employeurs sont (par ordre alphabétique) : Air France, Berger-Levrault, BPCE SI, Capgemini, Eurécia, Infomil, Peopulse, SCLE-SFE, SSI.

2) IP à 3 mois, 6 mois et plus après obtention du diplôme.

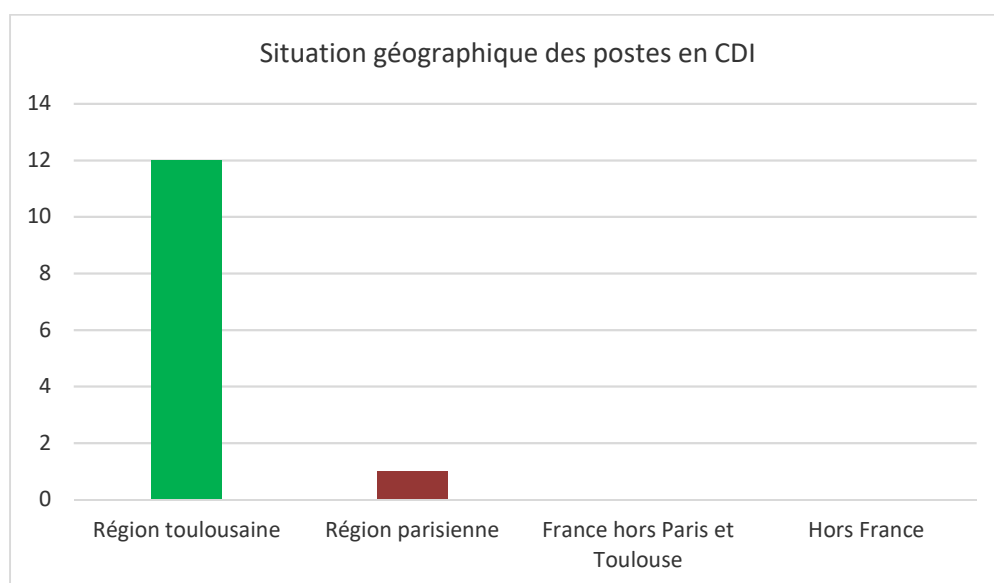
Le graphique ci-dessous décrit l'évolution de l'insertion professionnelle en CDI à 3 mois, à 6 mois et au-delà de 6 mois après la délibération du jury (juillet 2025). Dans certains cas, la signature du contrat a été différée dans l'attente d'une autorisation de travail.



On peut noter que parmi les 16 diplômées et diplômés qui ont été embauchés en CDI ou en CDD, 13 l'ont été dans l'entreprise qui les accueillait en M2, soit 81%. Cette proportion est analogue à celle de l'année 2024, et nettement plus élevée que les années précédentes (par exemple, 50% pour la promotion 2023). Ces contrats ont souvent débuté dès la fin du contrat d'alternance.

3) Situation géographique

Le graphique ci-dessous précise la répartition géographique des postes en CDI.



Concernant le télétravail, 8 répondants ont déclaré une part de 1 à 3 jours par semaine (aucun répondant n'a indiqué être en présentiel à 100% du temps).

4) Missions et technologies

Les intitulés des postes varient en fonction des entreprises (par ordre alphabétique et écrits au masculin) : Consultant Ingénieur Logiciel, Consultant Junior, Développeur Cadre, Développeur Fullstack, Développeur Java (position cadre), Développeur Logiciel, Ingénieur d'Etudes, Ingénieur Étude et Développement, Ingénieur Fullstack-IA, Ingénieur Logiciel, Ingénieur Logiciel Junior, Ingénieur Logiciel Recherche et Développement, Ingénieur de Recherche.

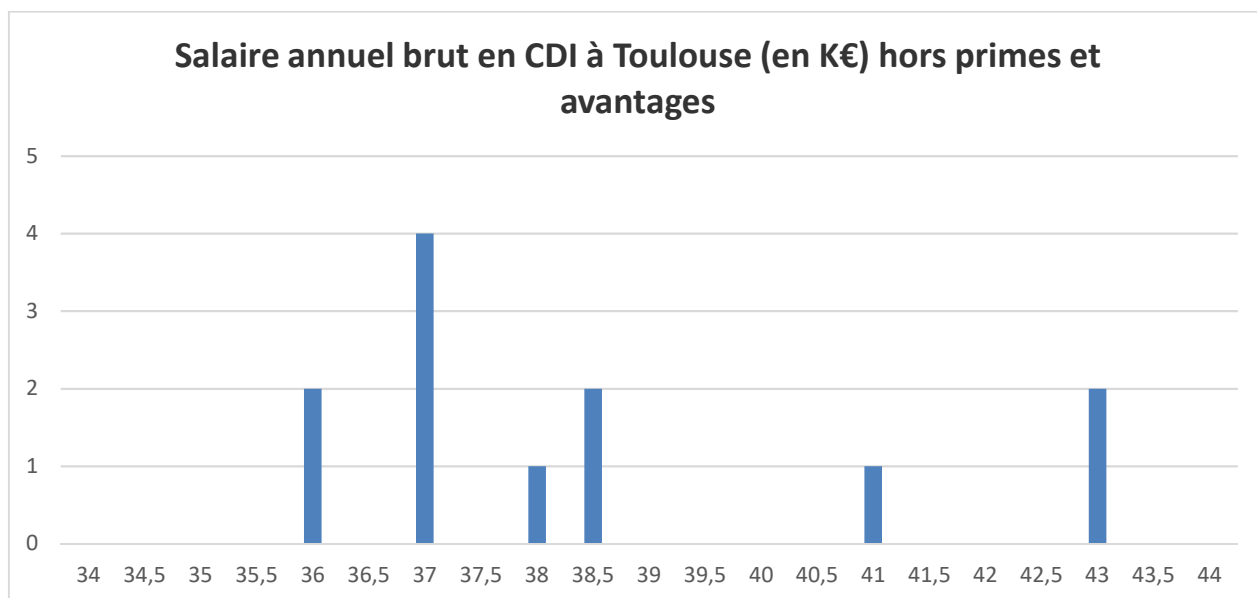
Il faut noter que les diplômées et les diplômés exercent tous des missions dans le domaine de leur formation en « Sciences du Logiciel » (aucune exception n'est connue).

Les principales méthodes et technologies citées sont les suivantes : Java, C#, C++, Kotlin, Python, VueJS, JavaScript, Typescript, Angular, Spring Boot, Spring, Docker, Kubernetes, Prometheus, Grafana, Kafka, Terraform, AWS, Bitbucket, Ansible, Git, Gitlab, GitHub, Gradle, Maven, Jira, Scrum, SAFe, Oracle, Mongo DB, PostgreSQL, JEE, .Net.

Certains mentionnent l'utilisation d'outils d'IA générative comme Copilot, ChatGPT ou Claude Code, mais cette mention est exceptionnelle.

5) Salaire

Le graphique ci-dessous décrit la répartition des salaires à l'embauche en CDI et en région toulousaine. Le montant est annuel brut hors primes et autres avantages. Les données sont celles indiquées par les diplômées et les diplômés avec plus ou moins de précision (certains indiquent un montant brut annuel global et tous n'ont pas communiqué leur salaire).



Ainsi, pour un CDI en région toulousaine :

- **Salaire moyen à l'embauche = 38,5 K€**
Pour les promotions 2024, 2023, 2022 : 36,3 K€, 35,6 K€, 34,6 K€ respectivement.
- **Salaire médian à l'embauche = 37,5 K€**
Pour les promotions 2024, 2023, 2022 : 36 K€, 35,75 K€, 34 K€ respectivement.